

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

28. Création de la Maison des associations (information)

Madame LE TRIONNAIRE rapporte :

Le projet de création d'une Maison des associations fait partie des engagements phares de l'équipe municipale. Il s'appuie sur divers constats attestant le besoin de donner davantage de cohérence et de dynamique au soutien de la Ville à la vie associative orvaltaise.

Ce projet a été engagé dès l'été 2020 en vue d'une mise en œuvre à la rentrée 2021.

Depuis, le projet s'est construit sur les bases suivantes :

- Constat et recensement des services déjà apportés par la Ville aux associations
- Constat des expériences comparables ayant déjà eu cours lors des mandats précédents et leçons à tirer de leur disparition
- Recueil d'expériences comparables existant ailleurs en Loire-Atlantique ; en particulier, rencontre avec le CADRAN (Ville de Nantes)
- Consultation du CRVA (Centre de ressources à la vie associative des Pays de la Loire)
- Création d'un groupe de suivi pour définir au mieux le périmètre du projet, les services attendus et les modalités de fonctionnement. Ce groupe de suivi est constitué de 11 représentants d'associations tirés au sort parmi 23 associations candidates, selon une répartition typologique garantissant la meilleure représentativité possible. Les minorités du Conseil municipal ont également mandaté, chacune, un de leurs membres pour y siéger. Ce groupe de suivi s'est réuni à 3 reprises, et les dispositions décrites ci-dessous ont été co-construites avec lui.

En outre, le besoin d'une structure d'accompagnement de la vie associative a été concrètement confirmé, s'il en était besoin, lors du reconfinement au cours duquel deux visioconférences ont rassemblé de nombreux responsables associatifs autour de questions pratiques induites par la situation sanitaire. De même, les messages d'information envoyés sur la boîte maison.assos@mairie-orvault.fr ont été très consultés.

Ce fonctionnement, avant l'heure, de la structure a permis de conforter les bases du projet.

Le projet, tel qu'il est aujourd'hui prêt à être mis en œuvre, est décrit ci-après. Il pourra évoluer dans le futur pour agréger d'autres prestations et vocations.

I. MISSIONS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- Orientation vers les services prestataires (fonction « portail »)
- Conseil. Guichet unique sur dossiers complexes
- Mise à disposition de ressources documentaires
- Rédaction d'une lettre périodique
- Organisation de formations
- Gestion/suivi de la base associations
- Relations avec les prestataires externes
- Organisation d'évènements (Forum des associations ? Galette des rois ? ...)
- Pilotage de l'Annuaire, en collaboration avec le service communication
- Point accueil projets CIL (initiatives locales)
- Mise en place d'un calendrier partagé, pour que chaque association puisse mieux planifier ses évènements et réserver le matériel dont elle aura besoin
- Organisation de permanences de juristes ou de comptables (ou sur prise de rendez-vous)
- Aide à l'organisation de réunions en visioconférence

- Aide à la constitution des dossiers de demande de subvention
- Gestion de partenariats externes (exemple : CRVA) et transversalités internes (exemple : secteur jeunesse DEJ)
- Enfin, la Maison des associations contribuera, dans la mesure du possible, à lever les freins à la vie associative identifiés par le groupe de suivi, et à accompagner les associations dans la mise en place de solutions partagées.

II. RESSOURCES

- Moyens humains :
 - 50 % plein temps
 - Poste de catégorie B
 - Poste créé à effectifs constants à partir d'une reconstruction du poste de responsable « Gestion service culturel / Vie associative du secteur culturel / Relations internationales », à la faveur d'un départ en retraite
 - Prise de fonctions : mai 2021
- Liens fonctionnels : service des salles municipales, service moyens généraux, service des sports, service culturel, service animations retraités, + divers services des autres directions
- Budget annuel de fonctionnement (hors RH) : 8 000 € (2021)
- Lieu : château de La Gobinière, salle de l'araucaria (actuellement salle d'exposition située à gauche de l'accueil)
- Direction de rattachement : DACSE

III. JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

- 17h30 par semaine
- Lundi : fermeture
- Mardi : nocturne : 14h30 / 20h
- Mercredi, jeudi, vendredi : 14h30 / 17h30
- Samedi :
 - 9h30 / 12h30 en présentiel en septembre (lancement de la saison associative)
 - 9h30 / 12h30 en distanciel (télétravail) le reste de l'année
- Fermeture vacances :
 - Du 14 juillet au 15 août
 - 2 semaines pendant les vacances de fin d'année
 - 1 semaine pendant chaque autre période de vacances scolaires
- NB : les autres services prestataires pour les associations continueront à fonctionner selon les horaires habituels
- Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires
- Possibilité d'évolution des horaires au vu de l'expérience, en particulier sur la question de la nocturne et des samedis matin.

IV. CONDITIONS D'ACCUEIL

- L'aménagement de la salle a été défini avec le groupe de suivi, avec des caractéristiques de confort, d'esthétique et de convivialité, en particulier compte tenu du lieu et de la nécessité de contribuer à l'attractivité de la Maison des associations.

V. GOUVERNANCE

- Elue de référence : Catherine LE TRIONNAIRE, conseillère municipale déléguée aux relations avec les associations, en collaboration avec Guillaume GUERINEAU, adjoint délégué aux relations avec les citoyens, les associations et les entreprises.
- Le groupe de suivi sera reconduit ou renouvelé pour suivre le projet et participer à son adaptation en fonction des réalités et des besoins. Seront invités à y participer les adjoints en charge des politiques sectorielles (sport, culture, éducation, social...) pour garantir la cohérence d'ensemble.
- Le concours des associations pourra être sollicité pour participer à des permanences sur certains créneaux si besoin.
- La Maison des associations complètera l'offre de services aux associations, mais ne se substituera pas aux services pilotes des politiques sectorielles, en particulier pour l'instruction des demandes de subvention. Elle aura néanmoins un rôle de conseil, d'harmonisation et d'apport de cohérence auprès de ces services pour tout ce qui concerne la vie associative.

VI. DATE D'OUVERTURE AU PUBLIC

- Mardi 7 septembre 2021
- La Maison des associations sera présente et présentée au Forum des associations qui se tiendra le samedi 4 septembre.

INFORMATION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de cette information

Rendu exécutoire
Par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 30 mars 2021

Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE